

**Buchelay**

DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE****N°57 / 2026****RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE
MAINTENANCE DU MATÉRIEL DE
L'ÉGLISE SAINT SÉBASTIEN**Nature de l'acte :
1.4 Commande publique / Autres types
de contrats

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° DELB_2026_I_4 du 21 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité de renouveler le contrat de maintenance du matériel de l'église Saint Sébastien, propriété de la commune, située Place Jules Trolliard à BUCHELAY (78),

Considérant le renouvellement de contrat proposé par la Société BODET Campanaire, sise 1 rue de l'Horloge – ZA du grand village 49340 TREMENTINES, pour le contrôle et la maintenance du matériel de l'église,

DÉCIDONS

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance proposé par la Société BODET Campanaire, sise 1 rue de l'Horloge – ZA du grand village 49340 TREMENTINES, dont l'objet est le suivant :

- Contrôle et maintenance du matériel de l'église détaillé en annexe 1 dudit contrat ;

ARTICLE 2 : De prendre acte du montant annuel du contrat qui s'élève à 350,00 euros HT la première année avec une révision à la date anniversaire selon la formule mentionnée à l'article 5 dudit contrat ;

ARTICLE 3 : De prendre acte que le contrat est conclu à compter du 12 octobre 2026, date de signature, pour une durée de douze mois soit jusqu'au 11 octobre 2027, renouvelable par tacite reconduction d'année en année sans pouvoir dépasser quatre années ;

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie

Buchelay, le 12 octobre 2026.

Publication électronique sur le site internet communal

le

Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Stéphane TREMBLAY,
Maire de Buchelay,

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 14/10/2026
Qualité : Le maire et président du CCAS

